

COMITE SYNDICAL

**Syndicat mixte
pour le schéma de cohérence territoriale
de la région de Strasbourg**

COMPTE-RENDU

**Séance du 4 décembre 2001
à BENFELD**

Etaient présents lors du comité syndical

- Madame **Martine ALTEMAIRE**, suppléante de Madame Chantal CUTAJAR
- Monsieur **Adrien BERTHIER**
- Monsieur **Etienne BINNERT**, suppléant de Madame Albertine NUSS
- Monsieur **Henri BRONNER**, suppléant de Monsieur Jacques LEDIG
- Monsieur **Jean-Claude DARTEVELLE**, suppléant de Monsieur Daniel HOEFFEL
- Monsieur **Eddie ERB**, suppléant de Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Monsieur **Erwin FESSMANN**
- Monsieur **Jean-Louis FREYD**, suppléant de Monsieur Francis MUCKENSTURM
- Monsieur **Léger GAUTHIER**, suppléant de Monsieur Pascal MANGIN
- Monsieur **Hugues GEIGER**
- Monsieur **Roland GOETZ**
- Monsieur **Robert GRAND**
- Monsieur **Pierre GRIGNON**, suppléant de Monsieur Jean-Michel GALEA
- Monsieur **Charles GROSSKOST**, suppléant de Monsieur Antoine SCHALL
- Monsieur **Robert GROSSMANN**, Président du Syndicat Mixte
- Monsieur **Robert HABERSTICH**
- Monsieur **Gérard HAMM**, suppléant de Madame Danielle MEYER-TRABER
- Monsieur **Jacques HELFTER**
- Monsieur **Pierre HENNINGER**, suppléant de Monsieur Roland RIES
- Monsieur **Gérard KAMMERER**, suppléant de Monsieur Jacques BIGOT
- Madame **Fabienne KELLER**
- Monsieur **Bernard KLEIN**, suppléant de Monsieur Jean-Daniel ZETER
- Monsieur **René LACOGNE**
- Monsieur **Jean-Paul LINGELSER**, suppléant de Monsieur Théo SCHNEE

- Madame **Frédérique LOUTREL**, suppléante de Monsieur André REICHARDT
- Monsieur **Pascal MANGIN**
- Madame **Danièle MEYER**, Vice-Présidente du Syndicat Mixte
- Madame **Yveline MOEGLÉN**, suppléante de Monsieur René LACOGNE
- Madame **Sophie ROHFRICTSCH**
- Monsieur **Antoine SCHALL**
- Monsieur **Jean-Claude SCHMITT**
- Monsieur **Denis SCHULTZ**, suppléant de Jacques HELFTER
- Madame **Esther SITTLER**, suppléante de Monsieur Marc WILHELM
- Monsieur **Laurent SPIERO**
- Monsieur **Justin VOGEL**
- Monsieur **Marc WILHELM**
- Madame **Christine YAACOUB**, suppléante de Madame Anne SCHUMANN
- Monsieur **Jean-Daniel ZETER**
- Madame **Catherine ZUBER**, suppléante de Monsieur Hugues GEIGER

- Monsieur **René CLAUSS**, Trésorier du Syndicat mixte
- Monsieur **François ROUILLAY**, Directeur de Cité Projet
- Monsieur **Joël FABERT**, Directeur de l'A.D.E.U.S.
- Monsieur **Christian MEYER**, A.D.E.U.S.
- Monsieur **Michel REVERDY**, Directeur du Syndicat mixte
- Madame **Nathalie LOEFFLER**, Assistante
- Mademoiselle **Dorothee GULDEN**, Assistante

Le président salue l'ensemble des participants, réunis à Benfeld pour la 10ème assemblée du Comité syndical du Syndicat mixte.

Il précise également que c'est la 3^{ème} fois que ce Comité syndical se réunit depuis son renouvellement, et une édition provisoire des photos des 100 élus qui le composent (les 50 titulaires et les 50 suppléants) a été remise aux participants. Ce « trombinoscope » sera d'ailleurs diffusé avec le prochain magazine du Syndicat mixte, en mars prochain, et tiré à 3000 exemplaires.

Il passe ensuite la parole à Mme Esther SITTLER, présidente de la communauté de communes de Benfeld, qui présente quelques aspects intéressants de la vie de la COCOBEN, et notamment la réouverture d'un cinéma. M. Marc WILHELM, maire de Benfeld, accueille également dans sa commune les membres du Comité syndical.

Il est rappelé le déroulement de la réunion en deux temps, à savoir :

- la réunion du Comité syndical (jusqu'à 16h00), avec l'examen du budget primitif et le programme d'études de l'ADEUS pour 2002
- puis la tenue d'un atelier de travail sur le thème de la « métropolisation », atelier que présidera Mme Fabienne KELLER, présidente déléguée de la Communauté Urbaine de Strasbourg et Maire de Strasbourg.

Le premier projet de délibération soumis au Comité syndical concerne notre budget primitif pour l'année 2002.

M. Robert GROSSMANN rappelle qu'un débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors de la précédente réunion du Comité syndical, le 8 octobre 2001 à Schwindratzheim. Le compte rendu a été diffusé à tous les membres.

Le projet de budget qui est proposé aujourd'hui se situe dans le droit fil de ce débat d'orientations budgétaires.

2 éléments sont particulièrement signalés :

- 1) Ce budget primitif 2002 n'augmente pas par rapport au budget primitif 2001. Mieux, les dépenses de fonctionnement sont en très légère diminution, sans que cela soit au détriment des études qui, elles, augmentent très légèrement.

M. GROSSMANN rappelle les sommes inscrites au budget primitif 2001, qui était, en fonctionnement, de 4 801 500 F, soit environ 731 984 €.

Il est proposé, pour l'année 2002, un budget primitif dont les dépenses totales de fonctionnement sont de 731 057 €.

- 2) L'équilibre budgétaire ne peut être atteint qu'avec une augmentation des recettes de ses membres et cela, parce que certaines de nos ressources financières (de la part de la Région Alsace et du Département du Bas-Rhin) sont en baisse. En fait, ces participations ont été entre-temps négociées de manière pluriannuelle (1999/2004), et des conventions ont été signées entre les présidents respectifs des 3 collectivités.

A partir de l'année 2002, ces participations seront moins importantes que par le passé, pour la Région notamment (400 KF au lieu de 650 KF, hors participation Interreg).

L'augmentation de la cotisation des membres est proposée à hauteur de 9,3% (de 2001 à 2002), mais on notera :

- qu'il n'y avait pas eu d'augmentation entre 2000 et 2001, puisque le Syndicat mixte avait suffisamment de recettes par ailleurs pour couvrir ses dépenses
- que cette augmentation permet aux membres du Syndicat mixte de participer directement et financièrement au projet Interreg III, pour 50% de la contribution française, soit 30 000 €, l'autre moitié étant divisée entre l'Etat, la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin (ce qui n'était pas le cas auparavant).

M. Robert GROSSMANN précise ensuite les principaux postes budgétaires.

En recettes :

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- des membres du Syndicat mixte (400 000 €, à savoir la CUS : 300 000 € et les collectivités hors CUS : 100 000 €, selon la répartition définie dans les statuts du Syndicat mixte). Rappel : cette somme inclut la participation des membres du Syndicat mixte au projet Interreg III, pour 30 000 € (sur 2002 et 2003).
- de ses partenaires publics (331 057 €) :
 - Etat : 80 000 € (DGD) + solde de la subvention à une étude « risques naturels » : 19 057 € (soit 125 000 F) + 10 000 € (Interreg III) inscrits au B.P.2002, soit la totalité de sa participation au projet
 - Région Alsace : 61 000 €, + 10 000 € / Interreg III. Il est proposé, en accord avec ses représentants, d'inscrire au B.P.2002 la totalité de sa participation au projet
 - Département du Bas-Rhin : 61 000 € + 10 000 € / Interreg III. Il est proposé, en accord avec ses représentants, d'inscrire au B.P.2002 la totalité de sa participation au projet
 - Communauté européenne / projet Interreg III (50 000 € inscrits au B.P. 2002, sur les 120 000 € escomptés)
 - Partenaires allemands (30 000 € inscrits au B.P. 2002, sur les 60 000 € escomptés)

Les recettes d'investissement (27 458 €) proviennent :

- Du fond de compensation de la T.V.A., pour environ 8 341 €
- De l'amortissement de nos investissements, pour environ 19 117 €

En dépenses :

Les principales dépenses du Syndicat mixte sont les suivantes :

- en fonctionnement :

- les études générales (390 000 €), confiées à l'ADEUS. Ces dépenses incluent les études transfrontalières liées au futur « livre blanc » du projet Interreg III (pour l'année 2002). Cependant, les actions liées à la concertation transfrontalière ne sont pas comprises dans ce coût.
- les dépenses de personnel du Syndicat mixte, correspondant à deux titulaires à temps plein, plus quelques stagiaires et un emploi occasionnel en CDD (140 000 €)
- les dépenses de gestion courante (107 000 €, dont 13 700 € de dépenses imprévues)
- les dépenses liées à la communication (75 000 €)

Les dépenses réelles de fonctionnement, pour l'exercice 2002, sont ainsi de 711 941,50 €, et sont donc en diminution, en € constant, par rapport à l'exercice 2001 (elles étaient de 716 739 € au budget primitif 2001)

- en investissement :

- les dépenses se décomposent en mobilier (4 000 €), matériel de bureau (6 000 €), concessions et droits similaires – logiciels notamment (4 000 €), autres dépenses liées à l'audiovisuel (12 000 €). 1 458,03 € sont réservés à des dépenses imprévues.

Le président ajoute qu'à ces recettes et dépenses très « cadrées », reste une inconnue, qui concerne tout ce qui se rapporte à la future concertation que le Syndicat mixte devra mener. Les modalités de celle-ci feront l'objet d'une prochaine délibération de notre Comité syndical, qui sera précédée par une réunion du Bureau début janvier sur ce thème.

Sur les dépenses liées à la concertation, le budget primitif 2002 permettra déjà de faire face à bien des dépenses sur ce thème. Mais si la mise en œuvre des modalités de la concertation, qui sera discutée prochainement, devait se traduire par des coûts complémentaires, il faudra en débattre lors d'un budget supplémentaire.

M. le président termine la présentation du projet de budget primitif 2002 en proposant aux membres du Comité syndical de se reporter à un tableau (A3 couleur) faisant apparaître toutes les recettes et dépenses de nos budgets précédents. Les participants ont également, dans leurs dossiers, des éléments graphiques de comparaison entre les différents budgets 1999, 2000, 2001 et 2002.

S'engage ensuite un court débat, au cours duquel diverses précisions sont demandées. Il est ensuite proposé de passer au vote :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

1. *Arrête le budget primitif 2002 du Syndicat mixte, conformément aux documents budgétaires joints en annexe, aux sommes suivantes :*

<i>Dépenses d'investissement :</i>	<i>27 458,03 €</i>
<i>Recettes d'investissement :</i>	<i>27 458,03 €</i>
<i>Dépenses de fonctionnement :</i>	<i>731 057,00 €</i>
<i>Recettes de fonctionnement :</i>	<i>731 057,00 €</i>

2. *Approuve le versement d'une subvention de 390 000 € au profit de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise, imputée au compte 6574 du budget et autorise le Président à conclure la convention financière y afférente.*
3. *Approuve l'état des effectifs du personnel (joint en annexe).*
4. *Charge le président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes et l'autorise à passer tous les actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.*

Adopté à l'unanimité

Le deuxième projet de délibération concerne le programme d'études confié à l'ADEUS pour l'année 2002.

Le Comité syndical a l'habitude, en fin d'année, de se pencher sur ce programme d'études qui fait toujours l'objet de la rédaction d'un contrat d'objectif passé entre le Syndicat mixte et l'agence d'urbanisme.

Cette année, les décrets de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) cadrent le contenu des études.

Après la fin de la phase de l'état des lieux, il est proposé d'entrer dans la rédaction du rapport de présentation, qui comprend, selon la loi,

- le diagnostic,
- l'état initial de l'environnement et
- le projet d'aménagement et de développement durable

Le deuxième volet du SCOTERS sera le document d'orientations, qui déterminera la cohérence entre toutes les politiques sectorielles.

La réalisation de l'ensemble de ce dossier devrait prendre environ deux années, ce qui amènera à « arrêter » le Scoters fin 2003/début 2004. L'année 2004 sera celle des consultations publiques et de la mise au point du dossier, le Scoters devant être approuvé courant 2005, ce qui est un programme ambitieux.

M. REVERDY présente un tableau (remis préalablement aux participants), et indiquant les grandes phases du projet. Ce tableau servira de cadre au futur programme d'études de l'ADEUS.

M. GROSSMANN rappelle que ce projet de délibération est un cadre à la rédaction du futur programme de travail entre le Syndicat mixte et l'ADEUS.

Il propose d'en délibérer.

Le Comité Syndical

sur proposition du président

après en avoir délibéré,

1. *Approuve le programme de travail des études du Scoters pour l'année 2002.*
2. *Prend acte du programme proposé au-delà (2003/2005).*
3. *Décide de conclure avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) un contrat d'objectifs pour la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale pour l'année 2002.*
4. *Charge le président du Syndicat mixte de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.*

adopté à l'unanimité

La réunion du Comité syndical est close, mais, après une pause, les participants continuent leur travail dans le cadre d'un atelier consacré aux effets de la « métropolisation », atelier présidé par Mme Fabienne KELLER.

Le Président,

Robert GROSSMANN